

#Contact tracing, «#Covid-19

Dépistage de la Covid-19 : l'Assurance Maladie condamne fermement toute pratique visant à faire payer aux patients un accès plus rapide aux tests PCR

A la suite d'informations parues dans la presse selon lesquelles certains laboratoires de biologie pourraient faire payer les patients pour obtenir des résultats plus rapides, l'Assurance Maladie tient à condamner fermement ces pratiques, si elles étaient confirmées.

La priorisation pour la réalisation des tests ne peut reposer que sur des critères médicaux et non des critères financiers.

L'Assurance Maladie se réserve le droit d'examiner, en lien avec les services de l'Etat compétents pour exercer ce type de contrôle, toutes les pratiques des laboratoires concernés et de statuer sur les suites éventuelles à donner.

Consciente de ce que les abus de quelques-uns ne sont aucunement représentatifs de l'engagement de l'ensemble de la profession, elle souhaite aussi renouveler toute sa confiance à ses partenaires biologistes dans la course de vitesse à mener contre le virus.

Contact presse

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Caroline Reynaud : 01 72 60 14 89

Céline Robert-Tissot : 01 72 60 13 37



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)